**CHARTE DE BONNE CONDUITE N2.19**

**PREAMBULE**

L’école Not a Number (NAN) est une école de programmation informatique gratuite, atypique et open-source ouverte aux ivoiriens âgés de 18 à 25 ans et payant pour les plus de 25 ans.

Pour son bon fonctionnement et pour atteindre ses objectifs de formation, NAN a établi une charte de bonne conduite que chaque étudiant de NAN doit respecter à la lettre.

**Article 1- Les relations**

Les étudiants sont invités à s’entraider dans le travail, à être sociables et à se respecter pour créer une ambiance de travail sympathique et sérieuse.

Les étudiants doivent se respecter, faire preuve de bonne foi.

Respecter son chef de groupe et les administrateurs.

**Article 2- Les absences**

Les étudiants doivent respecter le nombre de jours de présence à NaN. En cas d’absence, avertir l'administrateur de l’école par téléphone ou par mail.

L’étudiant doit passer minimum 2 jours par semaine à NaN ou 15h par semaine.

L’étudiant doit réserver sa place et son ordinateur en ligne via le système mis en place afin d’éviter tout conflit.

**Article 3- La discipline**

Les étudiants doivent être disciplinés ; être discipliné revient à ne pas déranger son voisin pendant les séances de travail (parler à haute voix, musique, danse etc.)

Il est interdiction de manger en salle informatique

Eviter les téléchargements inutiles (comme la musique pendant que les autres font des recherches)

***NB : Les torrents sont interdits sous peine de sanctions.***

Les vendredi et samedis pour la présentation de projets, être présent au plus tard à 9h.

Ne pas ouvrir un second onglet pendant les quiz.

Ne Pas vendre les cours, mais vous pouvez partager gratuitement tous ce qui est dans la bibliothèque.

Il est interdit de partager ou de vendre tout ce qui est dehors de la bibliothèque.

Eviter de jouer au hacker et de tricher.

**Article 4- Le Matériel**

Les étudiants sont responsables du matériel de travail et doivent prendre soin des outils de travail que l’école met à disposition (IMac, Casques, etc.). Éteindre sa machine chaque soir avant de quitter l’école, ne pas installer de logiciels non autorisés etc.

**Article 5- Le travail**

La participation absolue et obligatoire aux projets de tous les membres du groupe sous peine d'exclusion (si cela se répète plus d'une fois, alors le compte sera désactivé)

Mettre tous vos projets obligatoirement sur GitHub

Ne pas rechercher les projets sur le net, il faut que les projets soient originaux, même s’ils sont banal.

Les groupes de travail sont formés en fonction de la localisation (commune et quartier).